



► Travail des enfants et travail forcé au Mali

Février 2023

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement: une approche intégrée

Résultats du projet CLEAR Cotton

Points essentiels

- Projet co-financé par l'Union européenne et l'Organisation internationale du Travail (OIT).
- Durée: 5 ans (mars 2018 – février 2023).
- Régions couvertes: Les zones cotonnières des régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou et Kayes, ainsi que la capitale, Bamako.
- Bénéficiaires: les enfants et leur famille travaillant à tout niveau de la chaîne de production du coton, du textile et de l'habillement; les victimes de travail forcé et les travailleurs à risque de travail forcé; les coopératives de producteurs de coton et leur regroupement; les autorités publiques nationales, régionales et locales; les partenaires sociaux; les médias.
- Mise en œuvre: l'Organisation internationale du Travail (OIT) en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les partenaires de mise en œuvre locaux.
- Partenaires: ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social (Directions Nationale et Régionales du Travail, Cellule Nationale de lutte contre le travail des enfants); ministère de l'Éducation Nationale (Division de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle – SSA/P – de la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental); Conseil National du Patronat du Mali (CNPM); Syndicat National de l'Éducation et de la Culture (SNEC); Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM); Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT); Confédération des sociétés coopératives de Producteurs de Coton (C-SCPC); Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE); organisations de la société civile; médias.

Situation du travail des enfants et du travail forcé

Au Mali, le coton a une importance stratégique car la filière cotonnière génère des revenus monétaires réguliers à une fraction notable de la population rurale et contribue au bien-être de plus de quatre millions d'individus. En 2019, il représente 15 pour cent du PIB et 12 pour cent des recettes budgétaires du pays.

Le travail des enfants dans le coton

Au Mali, la problématique du travail des enfants reste une préoccupation majeure et le pays s'est engagé à combattre ce fléau par plusieurs mesures aux plans législatifs et politiques. Le pays a ratifié les principales conventions internationales sur le travail des enfants, notamment la convention n° 138 sur l'âge minimum d'accès à l'emploi et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. L'âge minimum d'accès à

► Note d'information de l'OIT

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement: une approche intégrée

l'emploi est fixé à 15 ans, avec une dérogation pour l'apprentissage d'un métier pour les enfants âgés de 14 ans révolus. Le pays s'est doté d'une liste de travaux dangereux interdit aux enfants (Arrêté n° 2017 4388/ MTFP-SG du 29 décembre 2017 complétant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans). Il a également établi la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants pour assurer la coordination de toutes les actions en la matière.

Cependant, malgré ces efforts, l'éradication du travail des enfants, notamment au niveau du secteur agricole, demeure un défi. Le travail des enfants est élevé dans les ménages ruraux, quel que soit le profil ou le moyen de subsistance de ces ménages. En effet, la prévalence du travail des enfants au Mali en 2020 est très préoccupante. Sur 7 millions d'enfants de 5 à 17 ans en 2020, 2,5 millions (soit 35 pour cent) exercent une activité économique. Parmi eux, 80,7 pour cent sont astreints au travail des enfants à abolir. Parmi les enfants travailleurs, 75 pour cent sont âgés de 5-14 ans et 25 pour cent de 15-17 ans.¹

Le grand nombre d'enfants qui travaillent dans le secteur du coton au Mali est principalement dû au système de production de coton qui est basé sur une forte intensité de main-d'œuvre et des petites exploitations familiales, ainsi qu'à la pauvreté, au manque d'accès à l'éducation et à des activités générant des revenus alternatifs. Ces enfants travaillent de longues heures, bien au-delà de la limite fixée par la législation nationale, et peuvent recevoir un salaire faible ou nul. Ils peuvent également manipuler des pesticides nocifs et travailler dans l'isolement, être exposés à des températures extrêmes, sans nourriture ni repos suffisants et dans des conditions qui peuvent nuire gravement à leur développement physique et psychologique. Souvent, ce travail se fait au détriment de leur éducation.

Le travail des enfants dans la culture du coton, comme dans la plupart des activités agricoles, est particulièrement difficile à combattre en raison de facteurs tels que la saisonnalité de la production agricole, la migration, le manque de technologie, les risques sur le lieu de travail et leur faible connaissance, l'accès limité aux écoles, la faiblesse de l'inspection du travail et de l'application de la loi dans les zones rurales, ainsi que les attitudes sociales ancrées sur le rôle des enfants. Le travail accompli par les enfants est souvent invisible lorsqu'ils assistent leurs parents. Les enfants travaillent également à la pièce ou dans le cadre d'un système de quotas dans

de grandes exploitations, parfois au sein de familles de travailleurs migrants.

Le travail forcé dans le coton

Le Mali s'est également engagé contre le travail forcé, en ratifiant les conventions de l'OIT n°29 (sur le travail forcé) et n°105 (sur l'abolition du travail forcé), le protocole n° 29 de 2014 relatif à la convention n° 29, les conventions internationales et régionales relatives à la traite des êtres humains, en inscrivant l'interdiction du travail forcé dans la Constitution, ou encore en adoptant un arsenal législatif en la matière (Code du travail, Code de Protection de l'Enfant, Code pénal).

Cependant, l'étude réalisée dans le cadre du projet² a démontré que le travail forcé demeure une pratique très marginalement répandue au sein de la production de coton. Il est toutefois difficile d'affirmer que le travail forcé est inexistant au sein des exploitations cotonnières étant donné que ce phénomène est caché et que la majorité des exploitations fonctionnent sur une base familiale.



Une femme tenant une bassine de noix de karité, village de Solomani Bougouni, Sikasso, Mali, juin 2021 © ILO

¹ Gouvernement du Mali, 2020, *Rapport National sur le travail des enfants au Mali en 2020*.

² OIT, 2022 : *Les principes et droits fondamentaux au travail dans les sociétés coopératives de producteurs de coton au Mali: une évaluation des besoins* (OIT: Genève, 2022). Disponible ici: www.ilo.org/global/topics/child-labour/publications/WCMS_865660/lang--fr/index.htm.

► Note d'information de l'OIT

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement: une approche intégrée

Le projet CLEAR Cotton

Objectifs du projet

Le projet CLEAR Cotton vise à contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement dans les pays producteurs cibles. Le projet intervient sur la base d'une approche intégrée, à la fois par zone de production – en couvrant l'ensemble des régions productrices des pays cibles - et par chaîne de valeur – agissant à tous les niveaux de la chaîne de valeur nationale du coton. Cette approche permet au projet de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des familles à risque, en travaillant avec les acteurs locaux et nationaux du secteur cotonnier. Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcement de la conformité avec les cadres législatifs et réglementaires et mise en œuvre des politiques de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement.
- Un recours réduit au travail des enfants et au travail forcé et des opportunités économiques améliorées dans des zones ciblées de production et transformation du coton.

Pour la mise en œuvre de nombreuses interventions, le projet CLEAR Cotton a collaboré étroitement avec le projet [ACCEL Africa](#) («Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique») financé par les Pays-Bas, et le projet «Promotion des droits et principes fondamentaux au travail dans la chaîne d'approvisionnement du coton» financé par la multinationale INDITEX.

► La collaboration entre l'OIT et la FAO

Le travail des enfants est au centre du mandat de l'OIT depuis sa création en 1919. À l'origine ou membres de multiples programmes et initiatives (IPEC+ ou l'Alliance 8.7), l'OIT s'emploie à répondre aux besoins des 160 millions d'enfants encore astreints au travail dans le monde. Dans le cadre du projet CLEAR Cotton, l'OIT s'est appuyée sur l'expertise de la FAO en matière de développement rural et de lutte contre la pauvreté, et de ses outils déjà éprouvés, tels que les clubs Dimitra, les champs écoles des producteurs ou les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits (AVEC). Les deux organisations ont donc agi ensemble au travers d'interventions complémentaires, en ciblant dans leurs interventions les mêmes villages ou communautés.

Principaux résultats

Politique et recherche

- Appui à l'élaboration et à la validation, à travers un processus participatif, du nouveau **Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM) 2023-2027**.
- Soutien à **l'enquête nationale (EMOP 2020)** et au **rapport national sur le travail des enfants au Mali en 2020**.
- Etude sur les **besoins en renforcement des capacités des coopératives de producteurs de coton** en termes de principes et droits fondamentaux au travail.
- Une **feuille de route est adoptée par la C-SCPC** pour le développement des coopératives et l'élimination du travail des enfants dans la production de coton, sur la base de l'étude.
- **Les capacités des inspecteurs du travail** ont été renforcées pour la mise en œuvre des normes internationales du travail.

Renforcement des capacités

- Les **outils de formation**, à travers une approche « formation des formateurs », pour la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne de valeur du coton, ont été développés et adaptés à chaque partenaire.
- **100 représentants d'employeurs (CNPM) et 116 représentants de travailleurs (16 formateurs et 100 membres) du SNEC** et leurs partenaires ont renforcé leurs capacités sur les techniques d'identification et de gestion des enfants travailleurs dans la chaîne de valeur du coton et les questions de santé et de sécurité liées au travail des enfants.
- **Un plan de formation a été adopté par la CMDT et la C-SCPC** pour les formateurs et conseillers agricoles sur la lutte contre le travail des enfants, **et 20 formateurs formés**, grâce à des nouveaux outils développés à cet effet.
- **120 femmes dans les filiales de la CMDT ont été formées** sur les principes et droits fondamentaux au travail et en leadership en vue de l'égalité homme-femme dans les coopératives et de la lutte contre le travail des enfants.
- **20 formateurs de la CMDT et de la C-SCPC et 120 agents de base dans les 4 filiales de la CMDT** sont formés pour lutter contre le travail des enfants sur la base des manuels élaborés.
- **100 agents des partenaires sont formés sur le travail forcé** à travers une **formation digitale à distance** développée avec VIAMO Mali.

► Note d'information de l'OIT

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement: une approche intégrée

- Un **groupe de 20 formateurs ressources** a été créé pour la mise en œuvre de **l'approche SCREAM** de l'OIT pour la protection des droits de l'enfants, et **20 acteurs de l'éducation** ont été formés à la suite.
- **21 formateurs clés** (CMDT, C-SCPC, collectivités locales, ONG) **sont formés à l'usage de la méthodologie GERME** de l'OIT pour soutenir les jeunes entrepreneurs.
- **25 agents et cadres** des organisations partenaires **sont formés à la mise en œuvre du programme TREE** de l'OIT pour aider à autonomiser les populations rurales.
- **35 agents** (dont 3 femmes) des ONG, de la CMDT, des Services d'Agriculture et des radios locales sont formés en approche Clubs Dimitra.
- **131 Associations villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) sont créées**, avec 4 155 membres (96% de femmes), et 20 d'entre elles ont été dotées en kits.
- **84 facilitateurs et 372 producteurs** sont formés dans les champs écoles des producteurs pour intensifier la sensibilisation contre le travail des enfants.
- **243 bénéficiaires formés en technologies performantes à faible intensité** de main d'œuvre pour les travaux agricoles.

► Exemple de réussite

Ousmane Sanogo a 13 ans et vit dans le village Kouoro-Barrage, au nord de Sikasso. Avant l'arrivée du projet CLEAR Cotton, il n'avait jamais fréquenté l'école.

En octobre 2019, le projet et l'ONG GRADECOM, en partenariat avec les autorités locales en charge de l'éducation, ont ouvert un centre de scolarisation accélérée / passerelle (SSA/P) dans son village. Ousmane a ainsi pu bénéficier de neuf mois de formation accélérée et a ensuite intégré l'école formelle. Il est aujourd'hui en classe de cinquième année du premier cycle, et fait partie des meilleurs élèves de sa classe.

Ousmane compte poursuivre ses études jusqu'au niveau secondaire, afin de devenir technicien du bâtiment. La SSA/P lui a offert l'opportunité de réaliser des études professionnelles qui le mèneront à une formation qualifiante. Il pourra ainsi accéder à un emploi décent, lui permettant de subvenir aux besoins de sa famille.

Sensibilisations

- **Les communautés et producteurs de coton des régions cibles ont été sensibilisés à l'abandon du travail des enfants et à leur scolarisation**, au travers d'une multitude d'actions et l'utilisation de moyens variés (sensibilisation entre pairs, champs écoles des producteurs, célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants, concours de musique, théâtre forum, club Dimitra, émissions radio...).

Soutien direct aux communautés affectées

- **57 comités villageois et 10 communaux de veille sont mis en place** dans les villages d'intervention.
- **1 422 enfants (721 filles et 701 garçons)** âgés de 8 à 12 ans **sont retirés du travail des enfants et rescolarisés** dans le système formel grâce aux **57 centres SSA/P ouverts**.
- **300 enfants** âgés de 13 à 17 ans **sont retirés du travail des enfants et réinsérés via la formation professionnelle et l'apprentissage** dans les corps de métiers qu'ils ont choisis.
- **265 adolescents sont formés** sur les compétences de vie et l'entrepreneuriat (Germe1).
- Mise en place avec l'ANPE Mali d'un **Fonds d'insertion économique de 15 millions de FCFA (25,000 USD)** pour faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs à des financements pour des activités génératrices de revenu.
- **71 groupements constitués par les enfants formés**, ont développé des **plans d'affaires** pour accéder au Fonds d'insertion économique, ont bénéficié d'un **mentorat**, en partenariat avec le Réseau de Micro-Institutions de Croissance de Revenus (RMCR), qui fait partie de *VisionFund International* ; et ont **reçu des outils de production de base**.
- **611 ménages ont bénéficié de formation** pour le développement d'activité génératrices de revenus (AGR).

Bonnes pratiques

- La mise en œuvre de la SSA/P a prouvé être une stratégie efficace dans la lutte contre le travail des enfants par la (ré)insertion des enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces, grâce à une par l'implication des parents.
- La complémentarité entre les offres de scolarisation et d'AGR, notamment la modalité cash ciblant les femmes et conditionnée à la scolarisation des enfants est un facteur de durabilité des résultats du projet.
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux va contribuer à la durabilité des actions sur le terrain. Certains d'entre eux ont même déjà programmé/commencé des actions de sensibilisation.
- L'approche inclusive a permis une forte implication des bénéficiaires et une prise en compte des informations et attentes fournies par les bénéficiaires eux-mêmes.

► Note d'information de l'OIT

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement: une approche intégrée

Leçons apprises

- Éliminer et prévenir le travail des enfants dans l'agriculture requiert une approche intégrée, notamment à travers une collaboration étroite entre les acteurs du monde du travail, de l'agriculture, de l'éducation et de la protection sociale, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.
- Dans la production cotonnière, le travail des enfants est lié à la conception sociale du rôle de l'enfant, et pas uniquement à la pauvreté. Il est important de compléter l'appui aux moyens de subsistance par des actions plus larges de sensibilisation.
- L'implication des producteurs de coton, de leurs coopératives et des faitières dans la mise en œuvre des actions de lutte permet de mobiliser les acteurs à la base afin qu'ils s'approprient les actions de lutte et d'y adhérer.
- Les changements de perception et de comportements prennent du temps. Il est essentiel de poursuivre et renforcer les bonnes pratiques du projet.
- L'intégration des outils et enseignements du projet dans les plans d'actions locaux et nationaux permettra d'accroître la durabilité des résultats.
- La flexibilité de la programmation face à la crise du COVID et aux défis sécuritaires a contribué à la résilience du projet.

Prochaines étapes et défis à relever

- Soutenir l'expansion de la SSA/P en tant qu'instrument efficace pour (ré)intégrer les enfants déplacés, et qui sont à un risque élevé de travail des enfants et travail forcé, dans le système éducatif formel.

- Appliquer l'approche intégrée et les leçons apprises du projet CLEAR Cotton pour faire face à la problématique croissante du travail des enfants dans d'autres secteurs, dont l'orpillage. L'orpillage est considéré comme un travail dangereux et l'une des pires formes de travail des enfants.
- Offrir une protection sociale adéquate aux familles d'agriculteurs, pour atténuer leurs vulnérabilités aux chocs.



Issouf Sanogo, ancien enfant travailleur ayant bénéficié de la rescolarisation à travers la SSA/P, Solomani Bougouni, Sikasso, Mali, juin 2021 © ILO

► Ressources

- [Les résultats du projet CLEAR Cotton au Mali](#)
- [Les résultats des activités FAO](#)
- [Témoignage vidéo de l'impact du projet](#)
- [Concours de musique contre le travail des enfants organisé avec le soutien du projet en 2021](#)

► www.ilo.org/clearcotton



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Co-financé par
l'Instrument de
Coopération au
Développement de
l'Union européenne



Pour nous contacter

Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS)
Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

T: +41 22 799 7239
E: fundamentals@ilo.org

www.ilo.org/fundamentals
Twitter: @ILO_ChildLabour